**Informations juin 2020**

Au moment de la réouverture des lycées et de la reprise des cours par une partie des élèves je viens vous communiquer quelques informations pour organiser au mieux cette fin d’année scolaire.

**Le baccalauréat**

Les textes réglementaires concernant cette session du baccalauréat sont désormais parus.

Le [**décret n° 2020-641 du 27 mai 2020**](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041923734&dateTexte=&categorieLien=id) **relatif aux modalités de délivrance du baccalauréat général et technologique** modifie les conditions d’obtention du baccalauréat pour la session 2020 en conséquence de l’épidémie de covid-19.

* Les épreuves du premier groupe sont remplacées par les notes de contrôle continu de l’année de terminale inscrites dans le livret scolaire du candidat
* Les notes définitives résultent de la délibération du jury académique d’examen qui peut procéder à une revalorisation des notes de contrôle continu pour tenir compte de l’engagement, des progrès et de l’assiduité, compte tenu notamment des informations dont il dispose : le livret scolaire et des informations sur l’établissement du candidat, notamment les taux de réussite et de mentions attribuées lors des trois dernières sessions du baccalauréat
* le jury peut autoriser **à titre exceptionnel** un candidat non admis (à l’issue des épreuves du 1er ou du 2nd groupe) à se présenter aux épreuves de remplacement de septembre (dont les modalités sont à ce jour inchangées)

**L’**[**arrêté du 27 mai 2020**](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041923806&categorieLien=id)précise les modalités de fixation des notes au titre du contrôle continu.

* La moyenne annuelle du livret scolaire est obtenue par la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles. Les notes attribuées **durant la fermeture administrative des établissements et, le cas échéant, après leur réouverture ne sont pas prises en compte**.
* La note moyenne annuelle est prise en compte par une **note en points entiers, arrondie à l’unité supérieure**, affectée du coefficient prévu.
* Les élèves des **sections européennes** sont évalués selon le même principe général à partir de leurs moyennes annuelles de DNL et de langue vivante de la DNL selon les conditions habituelles d’attribution de la mention « section européenne » sur le diplôme de bac.

**La** [**note de service n°2020 du 28 mai**](https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo23/MENE2013360N.htm)  **(**[**BO du 4 juin 2020**](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39650)**)**précise les modalités d’organisation et de délivrance de l’examen.

« *L’objectif est que les candidats puissent passer le baccalauréat dans les meilleures conditions et que la poursuite de leur parcours soit assurée. Cette organisation exceptionnelle est conçue dans un esprit de bienveillance vis-à-vis des candidats et de confiance vis-à-vis des équipes enseignantes.*»

**Les notes prises en compte**

La moyenne annuelle **de l’élève est la moyenne des moyennes du premier et second trimestres**, arrondie à l’unité supérieure. Les **moyennes du 3ème trimestre** « *avant, pendant comme après la fermeture des établissements*» ne sont pas prises en compte dans la moyenne annuelle.

**Le livret scolaire** (ou à défaut le dossier de contrôle continu)

Renseigné par l’équipe pédagogique, il permet de transmettre au jury les moyennes annuelles du candidat pour chaque enseignement. Il indique « *le niveau atteint et valorise l’implication, l’engagement, l’assiduité et les progrès de l’élève*» et éclaire sur « *les capacités, les connaissances et* *les niveaux de compétences atteints* ». Les **appréciations** permettent « *d’expliquer, le cas échéant, une modalité particulière d’évaluation, de nuancer et de contextualiser une moyenne* » qui ne serait pas représentative des qualités du candidat.

**L’oral de second groupe**

La note précise les conditions de passation des **épreuves orales de second groupe** : elles se déroulent selon les modalités réglementaires habituelles mais le **candidat est autorisé à présenter aux examinateurs la liste des chapitres étudiés en classe avant le confinement** permettant de délimiter le champ des sujets et des questions. Le modèle à suivre pour présenter ces listes est fourni en annexe de [la note](https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo23/MENE2013360N.htm).

**Le jury académique**

* 1 jury académique pour le bac général, présidé par un universitaire et un inspecteur général dont les membres (professeurs) sont les représentants des sous-jurys
  + Il prépare le travail des sous-jurys
  + Il valide les propositions de délibérations des sous-jurys
* Des sous-jurys composés sur le modèle des jurys des sessions antérieures
  + Harmonisation sur la base des éléments statistiques fournis par les établissements
  + Préparation des délibérations avec Delibnet et les livrets scolaires

**Calendrier des opérations dans l’académie**

* saisie des **moyennes** annuelles dans **Lotanet** jusqu’au **22 juin, 10h**
* saisie des **appréciations** dans le **livret scolaire** jusqu’au **22 juin**
* **mercredi 1er, jeudi 2 et vendredi 3 juillet** : travail des sous-jurys, harmonisation et préparations des délibérations
* **6 juillet** : délibération du jury académique
* **7 juillet 9h**: publication des résultats du 1er groupe
* **8 et 9 juillet**: oraux du second groupe

Une **circulaire académique** émanant de la Division des Examens et Concours viendra prochainement préciser l’organisation académique, notamment les modalités de constitution et de fonctionnement du jury académique d’examen.

**Les professeurs stagiaires**

Un courrier du 28 mai émanant de l’inspection à l’attention des chefs d’établissement, professeurs stagiaires et tuteurs indique les **modalités de validation des professeurs stagiaires** dans le contexte de crise sanitaire et les échéances de fin d’année. Les professeurs stagiaires de SES ont été informés du dispositif mis en place et doivent **s’inscrire dès que possible à l’entretien** qui leur est proposé.

**Concours et prépas concours**

[**https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid151799/coronavirus-covid19-nouveau-calendrier-des-epreuves-ecrites-concours-enseignants.html**](https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid151799/coronavirus-covid19-nouveau-calendrier-des-epreuves-ecrites-concours-enseignants.html)

Les oraux d’admission de **l’agrégation externe de SES** sont prévues normalement et auront lieu du 23 juin au 4 juillet.

Les **CAPES externes** 2020 sont modifiés, les épreuves écrites qui se tiennent les 29 et 30 juin deviennent des épreuves d’admission. Les résultats seront publiés début août.

Les épreuves orales d’admission sont également supprimées pour les **CAPES internes** et de nouvelles délibérations vont avoir lieu prochainement afin de prononcer les admissions dans la stricte limite des postes ouverts aux concours (en SES : 47 postes dans le public, 27 dans le privé).

Les **futurs professeurs stagiaires** seront affectés à partir du 17 août. J’invite les professeurs des établissements d’accueil envisagés qui sont intéressés pour occuper la **fonction de tuteur** à l’indiquer rapidement à leur chef d’établissement et à moi-même.

Les [**prépas concours**](https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/sciences-economiques-et-sociales/informations/les-actualites/campagne-d-inscription-aux-preparations-concours-internes--1181409.kjsp?RH=SES) pour la session 2021 de l’[agrégation](https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/sciences-economiques-et-sociales/informations/les-actualites/accompagnement-a-la-preparation-de-l-agregation-interne-1115013.kjsp?RH=SES) et du [Capes internes](https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/sciences-economiques-et-sociales/informations/les-actualites/accompagnement-a-la-preparation-du-capes-interne-1045763.kjsp?RH=SES) qui vont démarrer prochainement s’adaptent aux circonstances. Les professeurs inscrits à ces préparations seront informés directement par les coordonnateurs (Gilles Seurin et Séverine Bachelerie-Marteau pour le Capes, Marie David et Caroline Lechevalier pour l’agrégation) des dates et modalités de regroupement et de travail retenues.

**Enquête sur les compétences non cognitives**

2246 élèves issus de 46 établissements de l’académie ont participé à l’enquête menée par Daniel Chen (École d’Économie de Toulouse), Camille Terrier (Université de Lausanne) et Matthias Sutter (Max Planck Institute Bonn). Un rapport personnalisé pour chaque classe a été envoyé aux enseignants et aux élèves ayant partagé leur adresse email lors de leur première connexion.

Vous trouverez sur notre site une [**synthèse académique du rapport**](https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/sciences-economiques-et-sociales/rapport-enquete-sur-les-competences-socio-emotionnelles-des-eleves-1294133.kjsp?RH=SES).

Le protocole prévoyait de réinterroger les élèves au cours de l’année et le contexte particulier de confinement incite d’autant plus à vérifier si et comment certaines compétences telles que l’altruisme, la coopération, l’aversion au risque ou bien la persévérance ont pu évoluer.

Les élèves vont donc être réinterrogés, sans toutefois solliciter les enseignants sur leurs heures de cours. La **plateforme a dont été ré-ouverte** à cet effet et vous pouvez encourager vos élèves à y participer et à se connecter de chez eux. **Les élèves qui n’ont pas participé en octobre peuvent également participer s’ils le souhaitent.**

Voici le lien de connexion à leur transmettre : <https://econcur-v2.herokuapp.com/bienvenue/>

**Ressources**

Les fiches [**EDUSCOL**](https://eduscol.education.fr/cid144153/ses-bac-2021.html) sont pour la plupart désormais disponibles sur les programmes de seconde et de première et à venir sur le programme de terminale.

Des [**sujets spécimen**](https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-specimens-bac-2021.html#SpeSES) de terminale, accompagnés d’éléments de corrigé, ainsi qu’un document présentant les **critères d’évaluation et de réussite** (à l’image de celui sur [**l’E3C de première**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Annales_zero_BAC_2021_1e/32/7/S0BAC21-1e-SPE-SES-criteres_evaluation_reussite_1266327.pdf)) seront également accessibles avant cette fin d’année scolaire.

Les ressources construites dans le cadre du partenariat avec le **Collège de France**  s’enrichissent régulièrement. Portant pour l’instant sur les programmes de seconde et de première, et à terme également de terminale, elles constituent de solides points d’appui pour construire ou actualiser les savoirs de référence de nos programmes.

<https://www.college-de-france.fr/site/campus-innovation-lycees/Nouveaux-programmes-de-SES.htm>

Je vous rappelle également les émissions de télévision proposées par la [**Maison Lumni sur France 4**](https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/sciences-economiques-et-sociales/informations/les-actualites/la-maison-lumni-les-cours-de-ses-1290050.kjsp?RH=SES) **le jeudi de 16 à 16h30,** également accessible en replay, dont 2 émissions concernant les SES ont déjà été proposées et 4 sont programmées.

**Pour rappel : la Banque de sujets E3C** est désormais accessible et utilisable par tous.

* [Accès enseignants](https://sconet.ac-nantes.fr/arena/pages/accueill.jsf) via « BNS enseignants » ou « BNS Tribu »
* Accès élèves : <http://quandjepasselebac.education.fr/revisions-la-banque-nationale-de-sujets/>

Denis Martin, IA-IPR de sciences économiques et sociales.